



Non renouvellement de contrat

Par **Lena63**, le **24/01/2016** à **19:41**

Bonsoir,

J'étais contractuel dans une municipalité pendant 6 mois. Durant mon contrat, j'ai compris que le poste allait être modifié rapidement (la majorité des tâches que je faisais, seraient faites par d'autre personne). De plus, à 5 jours de la fin de mon contrat, on ne m'avait pas informée d'un renouvellement, alors que sur mon contrat, il est noté que l'on doit me prévenir, au plus tard 8 jours avant le terme de l'engagement.

Je n'ai signé aucun papier, j'ai juste informé mon supérieur de la fin de mon contrat et pour le service RH par non réponse au renouvellement.

Le motif de rupture sur l'attestation assedic stipule "refus de renouvellement à l'initiative de l'agent".

Aurais-je le droit à l'allocation chômage ?

Merci par avance.